LA CAMBRIOLE

[illegible] n'ont pas oublié la « Noce [illegible] » Roubaisienne, le repas nuptial [illegible] novembre dans un restaurant du [illegible] de notre ville, et qui, heureusement, [illegible] graves, vit l'indisposition de la [illegible] gens de la noce.

[illegible] époux, M. et Mme Louis Du[illegible]bergue, qui convolèrent en [illegible] particulièrement mouvemen[illegible] installés confortablement dans [illegible] de la rue Leconte-Dention, tout [illegible] dans un établissement indus[illegible] de notre ville, était à son bureau, si [illegible] était absentée pour rendre quelques [illegible].

[illegible], des malandrins, renseignés vraisem[illegible], ont mis à profit l'absence des [illegible] de la maison pour s'introduire dans [illegible] et le cambrioler.

Les malfaiteurs, après avoir franchi un [illegible] qui clôture la cour, ont escaladé la pla[illegible] de la cuisine, puis, brisant un car[illegible] donnant sur la cage de l'escalier, ont [illegible] dans la place.

Le soir, à son retour, Mme Dumoulin re[illegible] sa demeure dans le plus complet des [illegible]. Toutes les pièces avaient été suc[illegible] explorées et les cambrioleurs [illegible] fait main-basse sur un certain nom[illegible] d'objets d'une certaine valeur : douze [illegible] à café et une pince à sucre en argent, une croix d'or, un médaillon en litre [illegible], une pendule, un pardessus d'homme.

M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, aussitôt prévenu, se mit de suite en campagne, aidé des agents de sûreté Daspres, Décoghe et Doutreligne et de l'agent en tenue Mas.

Au cours des recherches effectuées aux abords de la maison, la pendule et le pardessus furent retrouvés dans un terrain vague voisin.

Des empreintes digitales très visibles furent relevées sur le fragment demeuré intact du carreau brisé à l'entrée de la cage d'escalier.

L'importance des objets enlevés atteint environ cent francs.

Trois arrestations

Trois individus de 17 à 20 ans, qui avaient été vus dans la journée de mercredi, rôdant aux abords de la maison de M. Dumoulin, ont été arrêtés jeudi matin et conduits au poste de police du 3e arrondissement, où M. le commissaire de police Appert les a longuement et minutieusement interrogés. Mais leur culpabilité n'ayant pu être établie, les inculpés ont été relâchés dans l'après-midi.

UNE MERCIERE VOLEE

Dans la soirée d'hier, au crépuscule, Mme Hughes, qui tient un magasin de mercerie, au N° 7 de la rue de la Vigne, servait un acheteur.

Tout à son client, la mercière ne remarqua pas, dans le couloir extérieur de la boutique, la présence d'un malandrin. Or, l'escarpe mit à profit l'inattention de la patronne pour s'emparer d'une série d'articles de bonneterie, jupons, tabliers, cache-nez, déposés dans le couloir, et d'une valeur de cinquante francs.

Une enquête contre inconnu est ouverte.

LES PIRATES DE LA RUE

Dans la soirée de jeudi, vers 16 heures, une pièce de tissus de fantaisie, écrue et non apprêtée, d'une valeur de 280 francs, a été soustraite sur un camion de la maison Lemaire et Richardson, fabricants, rue de Tourcoing, 129.

Le conducteur du camion, Louis Nys, déclare que le vol a été opéré sur le parcours de la place de la Fosse-aux-Chênes à l'usine.

MM. Lemaire et Richardson ont déposé une plainte entre les mains de M. Alauzon, commissaire de police du 1er arrondissement.

D'autre part, les propriétaires de la pièce volée ont remis à la sûreté un échantillon du tissu.

LES BECANIERS OPERENT

Jeudi, vers 16 heures 30, une bicyclette se trouvait déposée dans le couloir de la maison Richard Talpart, rue Pellart, 10.

Un bécanier, que personne n'entrevit, survint, enlevant prestement le vélo, qui appartient au coursier de l'établissement, François Bruyninckx, 16 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 9.

Une enquête est ouverte.

COTE FRACTURÉE

Au peignage de Beaurepaire, rue Kellerman, Louis Lorthioir, 35 ans, employé à l'huilerie, a glissé sur le carrelage gras et est tombé sur l'angle d'un bac, se fracturant la septième côte gauche. Après avoir reçu les soins du docteur Dispa, le blessé a été reconduit à son domicile, rue du Rivage, à Wervicq (Belgique).

82 KIL. A L'HEURE

Clément Soète, chauffeur au service de l'agence de la Compagnie Peugeot, boulevard de la Liberté, 82, à Lille, a été gratifié d'un procès-verbal pour avoir traversé notre ville à la vitesse constatée par les agents verbalisateurs, de 82 à l'heure.

LA FIEVRE APHTEUSE

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 31 décembre 1913, sont déclarés d'infection les toreaux, cours, enclos, herbages et pâturages appartenant à M. Clarisse Auguste, cultivateur à Tourcoing, rue du Stoelcel, dans lesquels se trouvent des animaux des espèces bovine, caprine, ovine et porcine, qu'ils contiennent et que contiennent tous les pâturages et toutes les exploitations comprise dans le périmètre ci-après délimité sous la surveillance de M. Morisis, vétérinaire à Tourcoing.

Les mesures qui résultent de la présente déclaration d'infection seront applicables dans le périmètre délimité par : la ruisseau de la Birchon ; la route départementale n° 14 ; la rue du Pont-de-Neuville et la rue de la Marlière.

Échos des Sociétés

A l'Automobile-Club. — L'assemblée générale annuelle de l'Automobile-Club du Nord de la France. — Le Banquet. — La soirée artistique. — C'est mercredi prochain 14 janvier, à 4 heures du soir, que sera tenue, au Grand-Hôtel, la 13e assemblée générale annuelle de l'A. C. du Nord de la France.

Au vote l'ordre du jour : allocution du président, rapport du comité directeur (situation morale), rapport du trésorier (situation financière), rapport du commissaire de surveillance, renouvellement du comité directeur, questions et propositions diverses, remise officielle des récompenses aux bons serviteurs.

Le banquet annuel (par souscription, 15 fr. par tête, tenue de ville), suivra la séance à 7 heures précises, au Grand-Hôtel.

[illegible] à l'issue du banquet, à neuf heures [illegible], dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel, une soirée artistique, offerte à tous les membres de l'A. C. du Nord, convives ou non du banquet, constituera un véritable régal, en raison de la qualité des artistes qui s'y produiront. Nous pouvons annoncer déjà le concours assuré de Mlle Germaine Lubin et de Mlle Nelly Martyl, de l'Opéra-Comique, et de deux pensionnaires de la Comédie-Française, dont nous ferons connaître prochainement les noms ; ce sera un véritable gala littéraire et musical.

Amicale des Arts. — Réunion. — Le Comité se réunira aujourd'hui, à 19 heures précises, au siège social, 130, rue des Arts. D'importantes décisions à prendre et le programme de 1914 étant à adopter, les commissaires sont instamment priés d'être présents et exacts.

— Le Comité informe les sociétaires que tous les services : bibliothèques, tir, etc., seront encore fermés dimanche prochain.

Fédération pour le Perfectionnement du Tir à l'Arme de Guerre à longue portée. — Le Comité est heureux d'informer les jeunes gens de Roubaix et des environs, que le commandant, président de la Fédération, a reçu de nombreuses lettres émanant de jeunes conscrits de la classe 1912, lui exprimant leur satisfaction et leur reconnaissance d'avoir pu apprendre à tirer à la Fédération et des sérieux avantages qu'ils en retirent au régiment.

Aussi nous ne saurions trop inciter pour que tous les jeunes gens à partir de 16 ans, viennent se faire inscrire à la Fédération où les cours préparatoires et le tir réduit commenceront sous peu, soit le 1er février après-midi, de 2 à 5 heures.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de Roubaix et des environs, s'inspirant de leurs devoirs, viendront se faire inscrire, et les hireurs de 1913, qui n'ont pas encore retiré leurs cartes pour 1914, le feront dimanche prochain.

Pour le 50 tous participeront aux tirs et aux concours, il y aura de nombreux prix en valeur et en espèces, qu'ils viennent surtout accompagnés de nouveaux adhérents.

La première réunion d'inscription et de remises de cartes pour 1914 aura lieu le dimanche 11 courant, de 10 heures à 12 heures, au premier étage de la Brasserie Charles, 1-3, coin de la rue Saint-Georges et rue de la Gare, entrée par la petite porte, rue de la Gare, où il est indiqué au-dessus Cercle Militaire et un tableau de la Fédération.

Manque d'Appétit

Manque d'appétit est ordinairement attribuable à quelque trouble de l'estomac ou du foie. Quand vous ne pouvez pas manger, ou quand les aliments vous répugnent, prenez chaque jour après vos repas de la Tisane Américaine des Shakers.

Cet excellent remède végétal relève et fortifie les organes digestifs, aiguise l'appétit et régularise tout l'organisme. Alors, non seulement vous mangerez vos aliments avec goût, mais, plus important encore, ils enrichiront votre sang, nourriront votre corps, augmenteront votre force et votre vitalité, vous donneront bonne mine, et vous vous sentirez et porterez bien. 175

TOURCOING

SELLE MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Nous avons assisté, mercredi soir, à une touchante fête d'adieux.

M. Anthès, commissaire de police à Tourcoing, a, comme nous l'avons d'ailleurs annoncé, été nommé à Amiens. Dans quelques jours M. Anthès doit quitter notre ville pour se rendre à son nouveau poste.

A cette occasion et pour lui exprimer leurs regrets, tout en lui manifestant leur vive sympathie, les agents de police attachés au IVe arrondissement, et quelques amis, se trouvaient réunis rue Nationale, dans la salle du poele, ornée pour la circonstance d'écussons et de drapeaux tricolores.

Mme Anthès et Mlle Suzanne Anthès faisaient, à côté de M. le commissaire, les honneurs de la maison.

Pendant toute la fête, la plus cordiale gaîté n'a cessé d'exister.

Quelques bons chanteurs.— la police en possède — ont fait entendre des chants qui ont soulevé de nombreux applaudissements.

Au champagne les toasts ont commencé.

C'est M. Allard, sous-brigadier, qui a pris le premier la parole. Il a remis un objet d'art à M. Anthès et lui a exprimé tous ses vœux. M. Siz, agent de sûreté, a, en quelques mots partis du cœur, fait l'éloge de M. Anthès. Il a montré en lui le magistrat intègre, dévoué, le chef bon pour ses subordonnés. Il a remercié Mme Anthès de son aimable réception.

M. Blondel, sous-brigadier, a porté, lui aussi, un toast au nom du personnel du IIe arrondissement. M. Blondel a fait à son tour l'éloge du magistrat.

Très ému par toutes ces marques de sympathie, M. Anthès a remercié les agents de police qui ont toujours été pour lui des collaborateurs intelligents et faisant sans cesse leur devoir sans ostentation mais avec dévouement.

Mlle Suzanne Anthès et M. Pierre Manau, ami de la famille, ont, avec un vrai talent d'artistes, exécuté plusieurs morceaux de musique qui leur ont valu d'enthousiastes bravos.

La fête s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

M. Anthès et les agents de police, et les amis qui y assistaient, garderont un excellent souvenir de cette fête.

ENTRE DEUX ENGRENAGES

A l'usine Dumortier frères, rue de Rotterdam, M. Julien, 34 ans, homme de peine, était occupé à travailler au-dessus d'une meule, il fit un faux mouvement et eut le pied gauche pris entre deux engrenages. Les orteils furent écrasés. L'amputation des têtes des métatarsiens a été jugée nécessaire.

M. le docteur Vermesch, qui a donné des soins au blessé, lui a prescrit deux mois de repos.

ENTRE DEUX ROULEAUX

M. Hémery-Tissot, 35 ans, contremaître chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, a eu l'index droit pris entre deux rouleaux. Il mettait une pièce au métier dit « Foulard ».

M. Hémery-Tissot a eu les parties molles des deux dernières phalanges arrachées.

Deux mois d'incapacité de travail seront la conséquence de cet accident.

ELLE S'ETAIT NOYEE

Nous avons annoncé hier qu'un ouvrier plafonneur avait trouvé, rue Claude-Bernard, non loin du canal, un sac, un tablier, une gourde, appartenant à Marthe Wuillier, 17 ans, bobineuse, rue du Fort, à Roubaix.

On se demandait ce qu'était devenue cette demoiselle qui avait quitté son domicile lundi dernier.

Le mystère est éclairci aujourd'hui. Le beau-frère de Marthe Wuillier, accompagné de M. Vermeulen, cabaretier, rue de Mouvaux, à Roubaix, faisait des recherches depuis sa disparition.

DEMANDEZ PARTOUT UN BONAL GENTIANE QUINQUINA

MM. PORCHET et COGEZ, Dépositaires, 93 bis, rue Sainte-Catherine, LILLE (Nord).

Soupçonnant un suicide, ces deux mesieurs firent des sondages dans le canal avec une longue perche.

Hier, à trois heures du soir, ils ramenèrent un cadavre sur la rive, entre la passerelle et le pont du Fresnoy. C'était le corps de l'infortunée jeune fille.

Il paraît que Marthe Wuillier avait quitté le domicile de ses parents à la suite d'une scène de famille.

C'est sans doute dans un moment de vive surexcitation que cette jeune fille aura mis fin à ses jours en se noyant dans le canal.

M. Lenfant, commissaire de police du IIIe arrondissement, a fait les constatations d'usage.

Le cadavre a été transporté à la morgue de Tourcoing.

SOCIETE NOUVELLE DES COURSES DE TOURCOING

Les membres fondateurs, réunis en assemblée générale extraordinaire, le 18 décembre, ont décidé de proroger la société pour une période de dix années, à compter du 1er janvier 1914, et de transférer le siège social, 14, rue des Ursulines, à partir de cette date.

Le comité des courses est ainsi composé :

Commission du trot : M. Louis Beuque, président ; MM. Cyrille Beuque, Paul Six, Louis Watteau.

Commission du galop : M. Louis Beuque, président ; MM. François Masurel, Louis Delobel, René Pollet.

MM. Louis Beuque, François Masurel et Paul Six ont été désignés pour remplir les fonctions de commissaires des courses en 1914.

CONTRE UN VOLANT

A l'usine Tiberghien frères, rue de Paris, M. Descamps Albert, 30 ans, tisserand, s'est heurté contre le volant du métier en tournant rapidement celui-ci.

Conséquence : orchite du testicule gauche. M. Descamps devra garder le repos pendant trois semaines.

PRIS AU ROULE-TA-BOSSE

Mlle Hortense Mamurois, 38 ans, soigneuse chez M. Fallot, rue Winoc-Choquel, a eu les doigts pris au roule-ta-bosse en voulant retirer une mèche.

Des plaies ont été occasionnées par raitsage aux index et médius. 25 jours de repos.

FATALE GLISSADE

Chez M. Canlez Delsoutre, rue du Dragon, M. Louis Voreux, 56 ans, cardeur, s'est laissé tomber par suite d'une glissade.

M. Voreux a eu des contusions violentes et l'on craint la fracture de la 3e côte.

20 jours de repos.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER

L'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES Quinquina

avec tous les apéritifs connus jusqu'ici elles n'en prendraient jamais d'autre, car ce véritable apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin pur exquis et le meilleur quinquina

DEMANDER " UN TRILLES "

et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot « QUINQUINA »

no 8

AUTOUR DE LILLE

WATTIGNIES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 11 janvier 1914, à 11 heures du matin, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Assistance aux familles nombreuses : Distribution d'énergie électrique ; Désignation d'un contrôleur municipal ; Achat de terrain ; Affaires diverses.

ANNŒULLIN

Accidents. — Le nommé Louis Delannoy, mineur, travaillant aux mines de Meurchin, a été surpris par un éboulement ; il a une main fort endommagée ; on sera peut-être obligé de faire l'amputation de plusieurs doigts. On l'a ramené à son domicile.

— Le nommé Louis Béghin, 21 ans, aide-mineur, travaillant au N° 13 des mines de Courrières, a reçu un caillou entre les deux épaules, lui faisant une large plaie, ce qui lui occasionnera plusieurs jours de chômage.

SECLIN

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 janvier 1914, sous la présidence de M. Emile Pomfort, maire.

Etaient présents : MM. Pomfort, Fièvet, Verger, Husin, Planque, Duriez, Lemaire, Lahied, Mollet, Jouvenneau, Lefebvre Paul, Miterniqua, Lefebvre Victor, Taillez, Dancoisne.

Absents : MM. Dulhilleul, Bevoye, Lepoivre, Lambert et Caby.

Excusés : MM. Cuignard, Vercammen et Mallet.

Le Conseil a voté les crédits suivants :

1° Pour part contributive de la commune dans les dépenses du service des enfants assistés en 1912... 157 70

2° Pour les indemnités de logements aux instituteurs et institutrices (complément). 50 00

3° Pour part contributive de la commune dans les frais de traitement au Sanatorium de Zuydcoote en 1914 ..... 136 87

4° Pour dernière semestrialité de l'emprunt de 23.000 fr. contracté en 1883. ..... 699 26

Il a désigné M. Alcide Loir, agent-voyer cantonal, pour remplir les fonctions d'agent municipal de contrôle des distributions d'énergie électrique.

Il a admis en recette la somme de 13.000 francs provenant de la vente d'une partie des dépendances de l'ancienne Caserne de Gendarmerie et a voté ladite somme en dépense pour travaux d'aménagement d'un Hôtel des Postes. Le devis de ces travaux s'élevant à 22.321 fr. 30, l'ensemble a, en outre, voté un emprunt de 9.321 fr. 30 pour compléter les ressources devant permettre l'exécution de ce projet.

LA BASSEE

Prise de trauds. — Le 7 janvier, dans l'après-midi, les gendarmes Morel et Bailleul, de la brigade de La Bassée, ont saisi 25 kilos de tabac en feuilles transportés par un fraudeur. Surpris et poursuivi dans les champs, il a pu s'échapper à la faveur de l'obscurité, après avoir franchi un fossé de 1 m. 50 de largeur.

ARMENTIERES

L'incendie de mercredi. — Il semble établi par l'enquête, que le violent incendie qui a détruit mercredi soir la maison habitée par M. Parmentier, coiffeur, a été causé par l'explosion d'une lampe à essence déposée sur l'escalier pour faciliter la rentrée d'une locataire de l'immeuble, Mme veuve Delangre, rentière.

Jeudi matin, en remisant au dépôt de la rue de Roubaix des échelles qui avaient servi à combattre l'incendie, un pompier, M. Georges Delesmbre, 29 ans, demeurant rue Jeanne-d'Arc, a eu les extrémités de l'annulaire et du majeur gauche écrasés ; on craint qu'il ne soit nécessaire de procéder à l'amputation des phalangettes.

Les constructions. — Pendant l'année 1913 le bureau d'hygiène a délivré 60 permis de bâtir, dont 27 pour modifications d'immeubles existants et 33 pour constructions nouvelles.

56 maisons ont été bâties en 1913 (12 cité Mahieu, 10 rue Massenet, 9 boulevard Faidherbe, 7 rue du Faubourg-de-Dunkerque, 4 chemin du Bizet, 4 rue Sadi-Carnot, 4 rue du Bac-Ducroeq, 2 Fort Malakoff, 1 rue des Jésuites, 1 rue de Quesnoy, 1 rue Denis-Papin, 1 chemin de la Briquelerie.

Il a été construit en outre : un atelier pour mécanicien, un atelier de carrosserie, un de serrurerie, des magasins et ateliers pour une fabrication de bâches imperméables, un magasin de toiles, une école libre de filles et une clinique chirurgicale.

En 1912, le nombre des constructions nouvelles s'était élevé à 67, dont 60 maisons et une église, une chapelle, une école professionnelle libre, une école maternelle libre, un atelier de confections, un atelier de broderie et une vacherie.

128 habitations avaient été construites en 1911 et 138 en 1910.

Etat civil. — Naissances. — Dhuyser Robert, rue du Faubourg de Lille, 57 — Crerrer Julien, rue de Valmy, 15 — Dutreeuw Georges, avenue Breuvart, cour Desplidre, 10

Décès. — Coudou Edouard, 37 ans, chemin Vert, 3 — Plaisant Constant, 62 ans, rue du Curé, cour du Cygne.

LANNOY

Le banquet des Gardes. — Les agents sont de braves gens.... et les gardes champêtres ne le sont pas moins.

Hier, ceux du canton de Lannoy donnaient leur premier banquet annuel, et ce banquet fut on ne peut plus animé.

M. Duprez, garde de Mouvaux, président de l'Association des Gardes de France, le présidait ; il ne cesse d'être entouré de la sympathie la plus cordiale de la part de l'assistance.

Le banquet fut des mieux servis et au dessert, nos gardes se révélèrent parfaits orateurs.

M. Duprez, très éloquemment, fit ressortir les bienfaits de l'association.

M. Hespel, garde d'Annappes, M. Béghin, garde de Willems, M. Trentesseaux, garde de Lys et d'autres encore, sans omettre M. Demouvaux, colonel des gardes, prononcèrent de vibrantes allocutions qui soulevèrent l'enthousiasme des convives.

De vibrants vivats fleurandis entonnés avec art par un membre de la presse, furent chantés à MM. Duprez et Demouvaux, et la fête s'acheva gaiement au milieu de la plus vive animation.

MM. CARTEGNIE FRERES, à Solesmes, informent leur clientèle qu'ils déclinent toute responsabilité pour les tableaux-réclame de leur maison.

Ces tableaux étant soumis au timbre, les clients devront, ou les timbrer, ou les faire disparaître.

NORD

DOUAI

Le ventre de Douai. — Pendant l'année 1913, il a été sacrifié à l'abattoir 1255 bœufs, 670 taureaux, 2.937 vaches, 3.355 veaux, 11.463 moutons, 3.914 porcs, 5 chèvres, 333 chevaux, soit au total 23.932 têtes de bétail.

A la Cour d'Appel. — Mercredi la Cour d'appel de Douai, toutes Chambres réunies en séance plénière administrative, a désigné comme concierge du Palais de Justice, en remplacement de M. Louis, démissionnaire, M. Rodolphe Couchot, garçon de salle, ancien sous-officier.

Elle a en outre choisi comme garçon de salle, M. Augustin Honoré, demeurant au Faubourg d'Esquerchin.

Blessé. — Au cours de son travail aux Forges de Douai, l'aide électricien Joseph Pollet, 30 ans, demeurant rue d'Aniche, a été blessé au genou gauche.

Après avoir reçu les soins du docteur Baudet, cet ouvrier a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Société des Concerts Populaires. — On sait que cette société doit inaugurer la salle des fêtes restaurée de l'Hôtel-de-Ville par un concert « hors série » qu'elle donnera le samedi 14 janvier à 8 heures et demie du soir.

Pour cette solennité musicale, la Société s'est assuré le concours de Mme Marianne Nicot-Vaucbelet, de l'Opéra-Comique et de M. Gabriel Paulet, des Concerts du Conservatoire et Colonne.

ORCHIES

Théâtre. — La troupe du Théâtre d'Orchies, dirigée par M. Accolet, viendra donner dimanche prochain 11 janvier, un spectacle extraordinaire composé de : « Le Jour et la Nuit », opéra bouffe en 3 actes ; « Les Jurons de Cadillac », comédie en 1 acte.

VALENCIENNES

Revue des troupes de la garnison. — Le général Eschmann passera aujourd'hui vendredi 9 janvier, à 10 heures 30, sur la place d'Armes, la revue des troupes de la garnison.

Nommé à Bordeaux, le général Eschmann fera ses adieux au 127e et remettra à M. le colonel Ricla de Fonciaba, les insignes d'officier de la Légion d'Honneur.

ARTRES

Dans l'Enseignement. — Mlle Elodie Dupret, institutrice adjointe à Bruay-Thiers, est nommée directrice d'école à Artres. Toutes nos félicitations.

CAMBRAI

Un malfaiteur précoce. — En août dernier, le jeune Lojou Jules, 17 ans, demeurant route de Bapaume à Cambrai, était condamné à 3 mois de prison pour différents vols commis chez un voisin, M. Chatelain André, vieillard qui vit seul. Cette condamnation ne corrigea pas le jeune Lojou, qui dernièrement profitant que M. Chatelain dormait, s'introduisait chez lui, et dans la poche d'un vêtement dérobait une somme de 7 francs. A quelques jours de là, il s'introduisait de nouveau chez le vieillard et ne trouvant pas d'argent s'emparait d'un quartier de porc.

LIGNY

On enquête. — Se trouvant dans un estaminet de Cauchy, Lévêque Camille, journalier, fut l'objet, dit-il, de voies de fait de la part des nommés Penel, Claisse et Fleury. Une enquête est ouverte.

CLARY

Que de vivacité ! — Louis Pauwels, tisseur, ayant eu une discussion avec la dame Vinaux-Asselin, gratifia cette dernière de violents coups de poing. Plainte est portée contre lui.

CARNIERES

Une plainte. — S'étant rendu chez M. Boucly-Guislain, son beau-père, Drancourt Gustave, marchand de cochons, eut une discussion avec celui-ci. Il proféra des injures et cassa les vitres d'une fenêtre. Plainte est portée contre lui.

AVESNES

Conférence militaire. — Le 11 janvier à 9 heures et demie, 3e séance d'instruction. Visite du champ d'aviation et conférence par un officier de l'aéronautique.

MAUBEUGE

On a tenté de cambrioler l'étude de Me Chirousseot, notaire à Maubeuge. Les voleurs ont dû être dérangés dans leur besogne.

PREUX-AU-BOIS

Vol. — On a volé 4 poules et un coq au préjudice de M. Emile Maroubé, cultivateur.

LANDRECIES

Chien enragé. — M. Poirette, maréchal-ferrant, a été mordu par un chien errant, atteint de la rage. M. Poirette a été dirigé sur l'Institut Pasteur.

SOUS-LE-BOIS

Poids et mesures. — Vendredi 9, de 8 heures à 11 heures et demie et de 1 heure à 4 heures, salle des fêtes, vérification des poids et mesures pour 1914.

HAZEBROUCK

Accidents. — Henri Dervyn, 62 ans, ouvrier au lissage Lefebvre, route de Merville, s'est fait, en tombant, de fortes contusions aux reins et aux jambes.

— En forgeant, le jeune Gustave Deswarte, chez M. Verckneke, a été blessé à l'œil.

— En transportant un lonneau, Joseph Sautteau, 24 ans, ouvrier chez M. Dillies, s'est fortement blessé à la main.

Actes de sauvagerie. — Le nommé Verpouck, poursuivi pour mauvais traitements à des animaux, dans des circonstances que nous rappelions hier, a comparu hier matin devant le Tribunal correctionnel. L'affaire a été remise pour complément d'information.

DUNKERQUE

Les limites de Dunkerque. — M. le Préfet du Nord, après examen des propositions du directeur des contributions indirectes, vient de fixer ainsi qu'il suit les limites de l'agglomération de Dunkerque :

« Le périmètre de l'agglomération de Dunkerque englobe tout le territoire de la commune, à l'exception de la partie des terrains cédés à cette ville par la commune de Saint-Pol-sur-Mer ; de ce côté le périmètre suit une ligne partant du chenal au Nord, passant en avant du phare qu'elle comprend dans l'agglomération, traverse le canal de dérivation, longe le quai extérieur du môle 5, laisse au dehors les bureaux de la gare de triage, traverse de nouveau ledit canal pour aboutir en face de la pétroleuse Lianosoff située sur Saint-Pol, suit les anciennes limites de cette commune jusqu'à Dunkerque, en longeant le même canal et en passant devant la ferme Jacob, également sur Saint-Pol ».

Chambre de Commerce. — La Chambre de Commerce se réunit aujourd'hui vendredi 9 janvier.

Parmi les questions à l'ordre du jour, citons : Téléphones : Construction de circuits téléphoniques directs entre Dunkerque et Roubaix, Cambrai et Valenciennes. Communications de M. le directeur des Postes et des Télégraphes. — Port de Dunkerque : Etablissement de voies ferrées sur le quai Est du bassin d'évolution de la darse 5. — Transports : Modifications aux conditions générales d'applications des tarifs de factage et de camionnage. Communication de l'Office des Transports de la région du Nord. — Marine Marchande : Désignation pour 1914 des membres du Tribunal Maritime Commercial de Dunkerque.

Combattants de 1870-71. — L'Association des Combattants de 1870-71 organise son banquet annuel pour dimanche 18 janvier courant, à l'occasion de l'anniversaire des combats de Saint-Quentin et de Buzenval.

Des souvenirs seront déposés aux monuments de Dunkerque, puis au cimetière, au monument des Combattants de 1870-71 et au monument du Souvenir Français, pour honorer la mémoire des vaillants frères d'armes morts pour la Patrie.

Le banquet se fera à l'Hôtel du Château d'Eau, place Calonne. Réunion à 2 heures précises.

Les adieux du colonel Chéré. — Le colonel Chéré, désigné pour commander par intérim la 40e brigade d'infanterie, a fait ses adieux aux bataillons réunis du 110e de Dunkerque et de Bergues. De son allocution nous citerons ce vibrant passage : « En vous quittant, je vous laisse le drapeau du 110e. Ses inscriptions rappellent qu'il a flotté dans les deux hémisphères, qu'il a vécu les grands jours de l'Epopée. Il était à Fleurus, à Zurich, à Hohenlinden, à Saint-Domingue. Il sera là où le salut de la France l'exigera. La gloire de ses victoires n'est pas close.

« Je le laisse à Dunkerque, dans une cité héroïque aux mains des vaillants soldats des Flandres, ces solides fantassins de race célèbre dans l'histoire sur lesquels en tous temps la Patrie a pu compter

« Sous la nom de République Française, vous représentez dans le monde entier, les revendications et vous ferez toujours honneur à votre Patrie ». C'est plus qu'une devise. C'est la règle dont s'est toujours inspiré, dont s'inspirera toujours la soldat français dans tous les actes de la vie militaire.

« En me séparant de vous, je salue le glorieux drapeau du 110e, espérant le voir flotter bientôt, joyeusement déchiqueté par les balles, non loin des drapeaux de la 46e brigade, le beau soir de la prochaine victoire ».

Pour les Asthmatiques !

Un pharmacien a trouvé la cigarette sans toxique (c'est-à-dire sans poison), qui guérit l'Asthme. Il veut bien en mettre à notre disposition quelques centaines de boîtes qu'il enverra à nos lecteurs sur notre recommandation.

Pour recevoir une boîte de 20 cigarettes, il suffit d'adresser au Progrès du Nord, 1 fr. 35 en bon de poste ou mandat-poste.

ASTHMATIQUES !

Essayez-en ! Vous les adopterez !

Ensuite, vous les demanderez à votre pharmacien ordinaire.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

MERICOURT-SOUS-LENS

Le chien volé. — M. Paul Dariol possédait un chien de chasse estimé par lui 150 fr. On le lui a volé la nuit.

ROUVROY-NOUMEA

Le feu. — Vers 8 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la chambre à coucher de chez M. Delgnell, mineur, paisionné, demeurant cité de Noumea. Le feu qui prit naissance à un lit aurait pris des proportions sans l'arrivée de M. Louis Dame, 58 ans et de plusieurs voisins qui maîtrisèrent les flammes.

BETHUNE

COURRIERES

Les dévaliseurs de poulaillers. — M. Clovis Flanquert trouve, le matin, dans son poulailler, un sac qui avait, la veille, placé contre un grillage. Des poules s'y trouvaient enfermées. Le dévaliseur de clapier, dérangé, avait fui précipitamment sans emporter le produit de son vol.

CARVIN

La Symphonie Carvinoise donnera sa fête annuelle la dimanche 8 février, salle Laloux, sous la direction de son chef, M. Paul Hoogstoël.

LOOS-EN-GOHELLE

Pour les cabaretiers. — Tous les cabaretiers sont autorisés à tenir leurs débits ouverts jusqu'à deux heures du matin, le dimanche 11 janvier prochain.

LENS

On a volé des lapins chez M. Raoul Lambert, mineur, rue Cornelle.

COURCELLES-LEZ-LENS

Triste histoire d'un chat. — Mme veuve Lucas-Podevin, demeurant aux Vieux-Corons, perdit son chat. Elle en retrouve la peau chez un chiffonnier et sut après une rapide enquête que le petit carnivore auquel elle attachait grand prix, avait été tué par Mme Lamblin, née Marie Craye. Mme Lucas se rendit à son domicile, elle souleva le couvercle d'une cocotte et reconnut son chat... devenu lapin. Mme Lamblin répondit simplement à son interlocutrice : « Votre chat m'a volé un kilo de viande, je l'ai tué, nous allons le manger ». La gendarmerie a verbalisé.

FOUQUIERES-LES-LENS

Vol. — M. Hilaire Delcroix, mineur, avant de descendre au fond de la fosse N° 7 des Mines de Courrières, avait placé des vêtements dans son coffre. Louis Bailliez, demeurant à Harnes, lui vola 5 fr. 60 que contenait sa poche de pantalon, une paire de chaussettes et une serviette de toilette.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Chute grave. — Le sieur Ramette Pierre, ouvrier peintre, âgé de 29 ans, demeurant à Hénin-Liétard, en manœuvrant une poutre, tomba si malheureusement avec cette dernière que son chute il se fit les blessures suivantes : commotion cérébrale, fractures multiples des os du nez avec plaie pénétrante du nez. Section complète de la lèvre inférieure à l'union des deux tiers gauches avec le tiers droit. Contusion de la cuisse gauche, au niveau du triangle de scarpa avec lors gonflement ecchymotique, qui entraîneront un mois d'incapacité de travail.

A qui le cabot ! — Un chien de taille ordinaire, blanc, tacheté de roux, de race ratière et paraissant avoir une certaine valeur, a été trouvé par M. Massin Jean-Baptiste, demeurant à Montigny-en-Gohelle, coron Hulleux, N° 3, qui le tiendra à la disposition du propriétaire.

SAINT-OMER

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Justin Barbier, directeur honoraire des douanes chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Omer, dans sa 68e année, après une courte maladie.

M. Barbier, qui s'était retiré à Saint-Omer laissera le souvenir d'un homme particulièrement courtois et affable.

Son corps sera transféré à Boulogne-sur-Mer, où se fera l'inhumation.

Légion d'Honneur. — M. Cordier, pharmacien-major de 1re classe, des Hôpitaux de Paris, vient d'être promu officier de la Légion d'Honneur.

M. Cordier, audomarois d'origine, appartient à l'une des plus vieilles familles de St-Omer, justement considérée.

Prévenus voleurs. — Deux mineurs garnements, âgés de 12 ans chacun, les nommés C. B... et L. V..., ont dérobé du chocolat et du saucisson chez Andrieu, charcutier, au Faubourg du Haut-Pont.

Cette affaire viendra prochainement devant le Tribunal correctionnel.

A noter que le jeune C. B..., a déjà fait connaissance avec la justice.

BOULOGNE

CALAIS

Concours pour au emploi de conducteur. — Un concours pour un emploi de conducteur des travaux municipaux sera ouvert à la Mairie de Calais, les 24 et 25 janvier prochains.

Pour concourir, il faut adresser [illegible] de